



# LE TOUR DU LAC

Mensuel  
d'informations municipales

*Municipalité de Lac-Édouard*

Volume 15 numéro 4

## Fête nationale 2021

Avril 2021

« La Fête nationale du Québec est heureuse de dévoiler la thématique 2021, *Vivre le Québec : Tissé serré !* La Fête de tout un peuple est fondamentale et continue de vibrer dans nos cœurs, même dans les moments les plus difficiles. »

*Dans ce numéro :*



Il est probable que, cette année encore, nous devrions célébrer à la manière de celle de l'an passé, i.e. chacun chez soi. Pour palier à ce rassemblement populaire, nous avons pensé rédiger un petit recueil de photos illustrant nos Fêtes nationales du passé. On se prépare donc à célébrer en se remémorant d'agréables souvenirs.

Pour ce faire, nous faisons un appel à toutes et à tous. Nous aimerions que vous nous fassiez parvenir des photos que vous avez prises lors des fêtes de la Saint-Jean des années antérieures. Nous sommes certains qu'elles rappelleront à tous d'excellents souvenirs en plus d'avoir une pensée pour celles et ceux qui nous ont quittés.

Vous pouvez faire parvenir vos photos numériques à : [bernier.lecours@xplornet.ca](mailto:bernier.lecours@xplornet.ca)

Merci de votre collaboration,  
Rollande Lecours et Nicole Ouellet



**À Lac-Édouard, aussi, on est  
« Tissé serré ! »**

**Juin 2010**

Serge Richard, André Beaulieu, Sonia Cloutier et André Perron avaient formé le groupe Les 4 As afin d'agrémenter musicalement notre Fête nationale.

Ce fut d'agréables moments !

|                                                 |    |
|-------------------------------------------------|----|
| Fête nationale 2021                             | 1  |
| Membre du Conseil municipal, pourquoi pas toi ? | 2  |
| Surplus d'eau dans le réseau d'égout municipal  | 3  |
| Prenez soin de notre système d'égout            | 4  |
| Cueillette des déchets encombrants              |    |
| Jour de la Terre : 22 avril                     |    |
| Prudence avec les feux extérieurs               | 5  |
| La SOPFEU est déjà en mode prévention           |    |
| Transport gratuit pour la vaccination           | 6  |
| Promotion d'ADELE                               |    |
| Distribution d'arbres                           |    |
| Avis de consultation publique : Bell Canada     | 7  |
| Des nouvelles de votre Coop                     | 8  |
| Pourquoi devenir membre de la Coop ?            |    |
| À Lac-Édouard, l'achat local d'abord            |    |
| Historique de la Coop                           | 9  |
| Centre d'interprétation historique              |    |
| Coordonnées de la Municipalité                  | 10 |
| Avis à tous                                     |    |

## Membre du Conseil municipal, pourquoi pas toi !

Lors des prochaines élections générales municipales, le 7 novembre 2021, les citoyennes et les citoyens de Lac-Édouard seront invités à élire une mairesse ou un maire ainsi que des conseillères et des conseillers qui veilleront à l'administration et au développement de la Municipalité de Lac-Édouard. Il est important de bien comprendre le milieu municipal afin de participer activement à la vie démocratique de notre milieu. Et pourquoi ne pas poser votre candidature lors des prochaines élections pour occuper l'un des postes d'élu ou encore inviter quelqu'un à le faire ?



### Les Conditions d'éligibilité

La LERM (Loi sur les élections et les référendums municipaux) prévoit qu'est éligible à un poste de membre du conseil toute personne qui a le droit d'être inscrite sur la liste électorale de la municipalité **et qui a résidé de façon continue ou non** sur le territoire de la municipalité dans les douze derniers mois précédant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année de l'élection. **Les villégiateurs sont donc éligibles à être membre du Conseil.** Pour avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale, vous devez être un électeur de la municipalité le 1<sup>er</sup> septembre de l'année de l'élection, c'est-à-dire :

- être une personne majeure le jour fixé pour le scrutin ;
  - détenir la citoyenneté canadienne et ne pas être sous curatelle le 1<sup>er</sup> septembre de l'année d'élection ;
  - ne pas avoir été reconnu coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse depuis cinq ans à compter du jour du jugement;
- être domicilié sur le territoire de la municipalité, et depuis au moins six mois, au Québec ou être, depuis douze mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

### Le conseil et l'élu municipal

Les élus réunis en Conseil représentent la population. Ils administrent les affaires de la municipalité et décident des orientations et des priorités d'action. Ils ne peuvent prendre de décisions que sous forme de résolution ou de règlement adopté lors d'une assemblée tenue dans les règles. Ainsi, l'assemblée du conseil est le principal lieu d'exercice de la démocratie municipale. Individuellement et en dehors des assemblées du conseil, les élus n'ont pas le pouvoir de prendre des décisions au nom de la municipalité ni d'intervenir dans l'administration de cette dernière. En cas de force majeure, seule la mairesse ou le maire dispose de ce pouvoir. Une fois par mois, les membres du Conseil se réunissent d'abord en réunion privée suivie de l'assemblée publique pour discuter et prendre les meilleures décisions concernant la vie de la communauté.

Le conseil assume ainsi les compétences dévolues par les lois qui le concernent et s'assure d'offrir des services répondant aux besoins de la collectivité, dont voici les principales : Bibliothèque municipale - Cueillette des matières résiduelles – Déneigement - Émission des permis et inspection des immeubles – Entretien des panneaux d'information incendie SOPFEU - Entretien du réseau d'égout - Équipements de sport et de culture - Entretien des rues locales - Gestion des parcs municipaux - Plan d'urbanisme, réglementation et dérogations mineures - Protection civile - Réglementation en matière de nuisances, de salubrité publique - Traitement des eaux usées – Gestion des chiens dangereux – Délivrance des licences pour animaux, etc. Être mairesse ou maire, être conseillère ou conseiller c'est vouloir s'occuper des affaires de la communauté. C'est aussi voir au mieux-être de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de Lac-Édouard.

### Voici la liste des conseillers :

Siège # 1 : monsieur Claude Lavoie\* ;

Siège # 2 : monsieur Mario Muir\*\*\* ;

Siège # 3 : monsieur Jules Morisset\*

Siège # 4 : monsieur Henry Rioux\*\*\* ;

Siège # 5 : monsieur Adrien Francoeur\*\*\* ;

Siège # 6 : monsieur Gilles Lepage\*.

\*a annoncé qu'il ne se représentera pas

\*\*\*a annoncé qu'il se représentera

Depuis 2006, j'occupe le poste de maire de Lac-Édouard et j'ai déjà annoncé que je solliciterai un 5<sup>e</sup> mandat le 7 novembre prochain.. J'ai vu progresser notre municipalité. J'ai vu, grâce à toutes celles et à tous ceux qui ont occupé un poste au sein du Conseil, une communauté se revitaliser. J'ai vu des familles s'établir chez nous pour la qualité de vie offerte ici. J'ai vu des enfants joyeux et heureux de s'instruire près de leur demeure. J'ai vu des clients heureux de pouvoir s'approvisionner à proximité, grâce à leur Magasin général. J'ai vu des gens se réjouir du fait que nous aurons l'internet à très haute vitesse. Tout ça et bien d'autres choses me prouvent que c'est grâce à l'implication de femmes et d'hommes au sein du Conseil municipal ou dans divers organismes que Lac-Édouard est allé de l'avant et ce, pour le mieux-être de tous.

Si vous voulez qu'il soit encore plus agréable de vivre à Lac-Édouard, il faut que certaines et certains d'entre vous s'impliquent pour prendre les bonnes décisions au Conseil municipal.

Larry Bernier, agronome  
Maire de Lac-Édouard

## Surplus d'eau dans le réseau d'égout municipal



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD  
COMTÉ DE LAVIOLETTE – SAINT-MAURICE

Lac-Édouard, le 13 avril 2021

Madame, Monsieur,

La municipalité a noté l'arrivée d'un surplus d'eau au système municipal de traitement des eaux usées. Cet excédent d'eau a pour effet de surcharger toutes les composantes du système, d'en diminuer l'efficacité et d'augmenter les risques de bris. Nous avons aussi noté que cette arrivée excédentaire d'eau se produit au printemps, lors de la fonte des neiges, alors que la nappe phréatique est haute ou à d'autres moments de l'année, après de fortes pluies.

Suite à une inspection du réseau d'égout, il appert qu'il y a un écoulement inhabituel d'eau dans la partie de ce dit réseau passant devant votre demeure, lors des périodes ci-haut mentionnées. C'est pourquoi, notre inspecteur municipal procédera à une inspection de votre sous-sol afin de vérifier la conformité des raccordements de votre pompe submersible visant à pomper le surplus d'eau qui s'accumule dans votre sous-sol.

Advenant que votre pompe submersible soit raccordée au réseau d'égout, la Municipalité vous demande de prendre toutes les mesures nécessaires afin de corriger cette situation et de faire en sorte que l'eau qui s'accumule dans votre sous-sol ne se retrouve plus dans le réseau d'égout municipal. Un délai de deux semaines vous est accordé pour corriger cette situation.



Toutes ces mesures ne visent qu'un seul but : assurer à tous les citoyens dont la résidence est raccordée au réseau d'égout municipal le meilleur service possible quant au traitement de leurs eaux usées et ce, au moindre coût afin d'éviter l'installation d'équipements supplémentaires, toujours très coûteux.

Comptant sur votre collaboration habituelle, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

-----  
Mélanie Dagenais,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière



Voici les amendes prévues, en vertu de l'article 27 du Règlement 150-2016 relatif aux rejets dans le réseau d'égout de la Municipalité de Lac-Édouard,

« Quiconque contrevient à une disposition du présent règlement ou entrave le travail d'un fonctionnaire ou employé chargé de l'application de ce règlement, lui fait une déclaration fausse ou trompeuse ou refuse de lui fournir un renseignement ou un document qu'il a le droit d'obtenir en vertu du règlement commet une infraction et est passible des amendes suivantes :

1° dans le cas d'une première infraction, une peine d'amende maximale de 1 000 \$ pour une personne physique et de 2 000 \$ pour une personne morale;

2° en cas de récidive, une peine d'amende maximale de 2 000 \$ pour une personne physique et de 4 000 \$ pour une personne morale. »

.....

## Prenons soin de notre système d'égout

Le système de traitement des eaux usées du village ne peut tout traiter.

Voici quelques objets que vous ne devez pas jeter dans la toilette **car ils bloquent les pompes** :

- mégots de cigarette
- condoms
- serviettes hygiéniques
- solvants
- sable
- **lingettes**

**En fait, le système de traitement des eaux usées ne traite que : l'urine, les excréments et le papier hygiénique.**

En respectant ces règles, que nous vous répétons à chaque année, nous éviterons des problèmes liés à notre système d'égout.

Merci de votre collaboration.



Mes lingettes :  
Je les jette à la poubelle,  
pas aux toilettes !



## Cueillette des déchets encombrants

**Le mercredi 26 mai**, il y aura cueillette des déchets encombrants (appareils électroménagers, matelas, meubles, etc.). Vous pouvez les placer près de vos matières résiduelles et ils seront ramassés.

**Les matériaux de construction ne sont pas considérés comme des déchets encombrants.** Vous devez les apporter vous-même au Site de transbordement au 1220, chemin des Pionniers, La Tuque. Aucun frais ne vous sera chargé au Site de transbordement.



## Jour de la Terre : le 22 avril



Le 22 avril prochain, ce sera le Jour de la Terre. À chaque année, cet événement nous permet de réfléchir aux gestes que l'on peut poser pour prendre soin de notre environnement.

Depuis quelques décennies, on parle souvent de **Développement durable**. Ce terme est souvent défini comme un développement qui « répond aux besoins d'aujourd'hui sans compromettre la possibilité des générations futures de répondre à leurs propres besoins ».

En 2021, on peut dire que nos habitudes ont été chamboulées avec la COVID-19. **Souhaitons que nous changions nos habitudes de vie et de consommation pour un avenir durable.**

## Prudence avec les feux extérieurs

### Conseils importants pour prévenir ces incendies :

Il est interdit de procéder à du brûlage à ciel ouvert, à moins d'obtenir préalablement un permis auprès du Service de sécurité incendie. Informez-vous, **le permis n'a aucun coût, mais le fait de ne pas en prendre pourrait vous engendrer des amendes selon la réglementation en vigueur.**



Les feux de joie doivent obligatoirement se faire dans **un foyer conçu à cet effet, sur pattes et avec pare-étincelle** conformément à la réglementation en vigueur. À ces conditions, ceci peut être fait en périmètre urbain et sans permis.



**Fumeurs, attention !** Les mégots de cigarette jetés dans la végétation en bordure de route ou laissés dans un pot à fleur causent des incendies à chaque année.



**Soyez responsable et réfléchissez avant d'allumer un feu de joie ou un feu d'artifice durant cette période plus propice**, c'est une question de sécurité publique. Prenez connaissance des interdictions de la SOPFEU, il faut protéger notre beau territoire.

Pour obtenir des conseils de sécurité ou de l'information sur la réglementation municipale, n'hésitez pas à communiquer avec la division prévention du Service de sécurité incendie de l'Agglomération de La Tuque au 819-523-9797.



Alexandre Bilodeau, t.p.i.  
Capitaine à la prévention

## La SOPFEU est déjà en mode prévention



Un feu de broussailles  
Photo soumise par Liam Pattison

La Société de protection des forêts contre le feu lance un appel à la prudence.

L'organisation rappelle que la hausse des températures, les faibles précipitations et le taux d'humidité très bas dans la région sont des conditions propices au déclenchement des feux de végétation.

Soyons prudents, un feu de broussailles peut dégénérer rapidement et... nous sommes entourés par la forêt.

**N'oublions pas, à Lac-Édouard nous avons un rendez-vous avec la nature, et non pas avec les feux de forêt !**

## Transport gratuit pour la vaccination



La présente est pour vous informer que les territoires de La Bostonnais et de Lac-Édouard seront également desservis pour le transport gratuit de la clientèle admissible à la clinique de vaccination de la Covid-19, par le biais de la Corporation de transport adapté et collectif du Haut-St-Maurice.

Ce transport est offert aux personnes admissibles à la vaccination et ne pouvant se déplacer par elles-mêmes ni à l'aide d'un proche, sur réservation auprès de la Corporation. Les détails relatifs aux modalités d'inscription peuvent être obtenus auprès de madame Caroline Blais, directrice générale de la CTACHSM au 819-523-4581, poste 2971 ou en écrivant à [transportcollectif.hsm@hotmail.com](mailto:transportcollectif.hsm@hotmail.com)



## Promotion d'ADELE

La saison estivale s'installera probablement très tôt cette année. Avez-vous besoin de T-shirts pour cet été ? ADELE a ce qu'il vous faut : Guillaume, notre mannequin d'un jour vous présente 2 exemplaires de notre collection.

**PROMOTION : 2 T-shirts / \$30 \$ et en prime, un porte-clé flottant.**

Si cela vous intéresse, ils sont disponibles au Magasin général.



Bonne saison estivale !  
Lucie Bacon, trésorière



## Distribution d'arbres

Dans le cadre de « Mai, mois de l'arbre et des forêts », **le samedi 15 mai, à compter de 9 h, et ce, jusqu'à 11 h**, au Magasin général, il y aura distribution d'arbres provenant de l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice.



Apportez vos contenants (boîtes, sacs, etc.)  
C'est gratuit ! Premier arrivé, premier servi.

**Le port du masque est obligatoire**

**Une distanciation physique de 2 m devra être respectée**

**La désinfection des mains est obligatoire**

**Bienvenue à toutes et à tous !**

## Avis de Consultation Publique Bell Canada

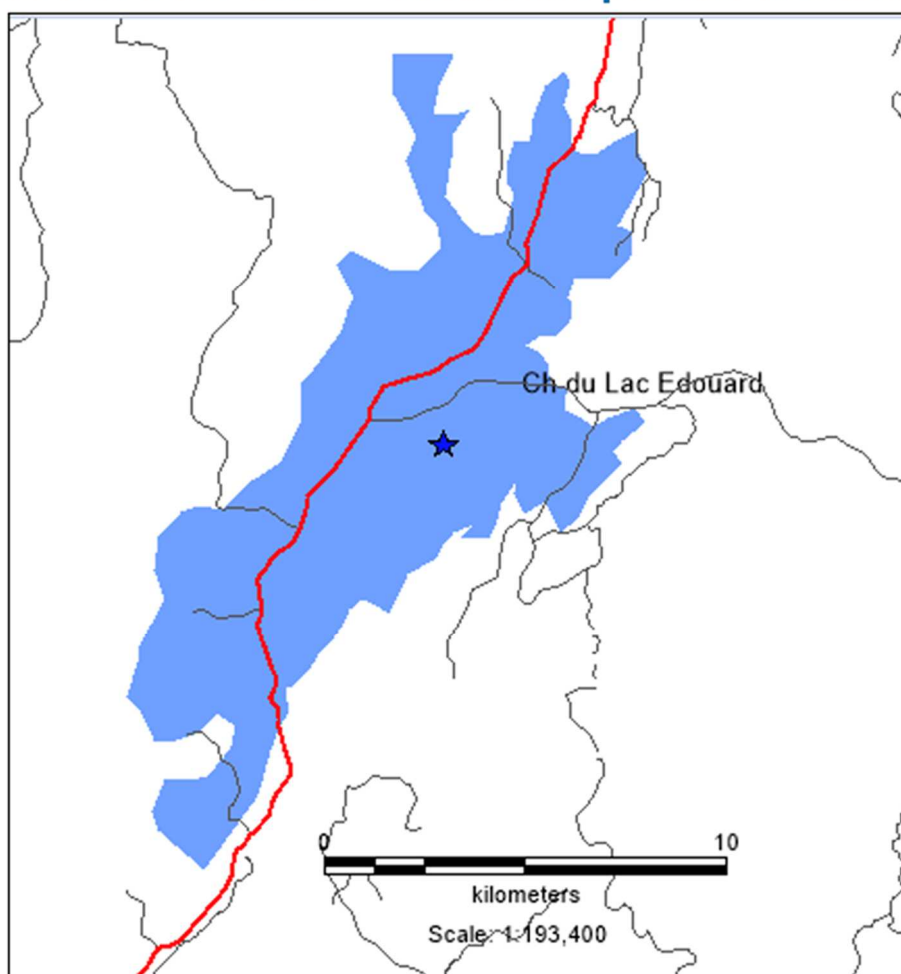
Vous trouverez, ci-dessous, des informations sur la tour Becs-Scie F3623 proposée ainsi qu'une invitation à partager vos questions et vos commentaires sur cette proposition.

Afin d'améliorer le service dans votre région, Bell propose d'installer une tour de 81 mètres de hauteur avec le para-foudre, dans un territoire non cadastré du Canton Bickerdike, au 200, Chemin du Lac-Édouard, dans la municipalité de Lac-Édouard, Québec, G0X 3N0, latitude 47.67427, longitude -72.54919.

Bell s'engage à travailler en étroite collaboration avec les communautés. Cela signifie fournir toute information souhaitée d'une manière simple et transparente, être à l'écoute de vos opinions et répondre aux questions et commentaires que vous pourriez avoir.

À cette fin, nous vous invitons à faire parvenir vos commentaires à l'agent de Bell, Ussi communications inc. par courrier ou à M. André Nepton au [anepton@ussicom.com](mailto:anepton@ussicom.com) par courriel avant le 30 avril 2021.

### F3623 Lac Becs-Scie – Couverture préliminaire estimée

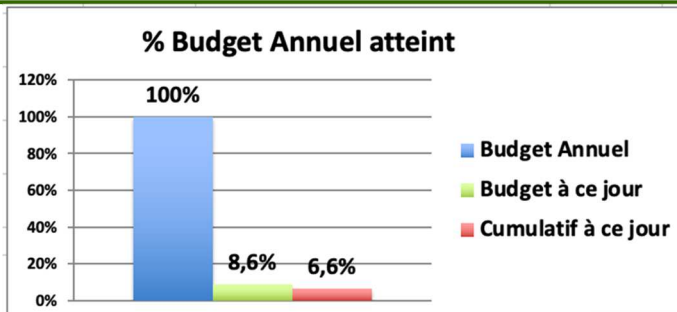


Trait rouge : route 155 Nord    Étoile bleu foncé : site proposé

## Des nouvelles de votre Coop

La pandémie et ses restrictions, le peu de neige tombée cet hiver et un printemps très hâtif ont eu des impacts majeurs sur notre volume de ventes. Pour le mois de mars 2021, elles n'étaient seulement que de 64 228 \$.

C'est compréhensible dû au contexte actuel. Cependant, notre objectif est de continuer à travailler ensemble pour développer notre Magasin général !



Dans cette optique nous vous invitons, si ce n'est déjà fait, à devenir membre de la Coopérative de Solidarité de Lac-Édouard. Nous avons préparé un dépliant à cet effet et il est disponible au Magasin général. En résumé, voici les principaux points abordés dans celui-ci.

## Pourquoi devenir membre de la Coop ?

**Parce que La Coopérative de Solidarité de Lac-Édouard est la locomotive du développement durable de Lac-Édouard.**

De plus, au Magasin général, je retrouve presque tout ce dont j'ai besoin : épicerie, quincaillerie, plomberie, bières, vins, spiritueux, poste, lotos, propane, essence, permis de pêche, etc. Par ailleurs, j'évite des voyages à La Tuque tout en sauvant essence et temps. C'est très bien d'acheter au Magasin général, devenir membre de la Coop, c'est encourager notre patelin.

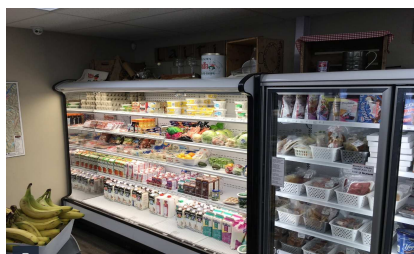
Afin d'assurer la pérennité de tous les services que vous procure le Magasin général et de pouvoir participer au développement de notre Coop, **joignez-vous aux 280 membres actuels de la Coopérative de Solidarité de Lac-Édouard pour la somme de 100 \$ (membre utilisateur).**



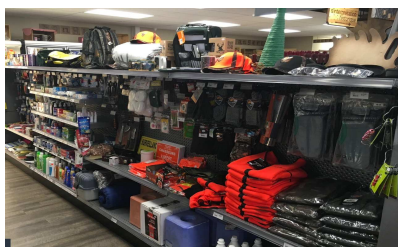
**Pour devenir membre, contactez madame Patricia Dinelle, gérante  
Téléphone : 819-653-2222**

## À Lac-Édouard, l'achat local d'abord

### Épicerie, Bières & Vins



### Articles de plein air



### Essence



### Borne de recharge



### Quincaillerie



### L'été, profitez de notre pavillon pour relaxer



## Historique de la Coopérative

L'idée de mettre en place une coopérative pour stimuler le développement de Lac-Édouard est venue au début des années 2010 suite à un exercice de planification stratégique impliquant la Municipalité.

Messieurs Larry Bernier et Yvon L'Heureux ont réuni quelques personnes intéressées autour d'une table et leur ont posé cette question : « Ça vous tente-tu ? ».

Après avoir exploré quelques pistes, monsieur André Beaulieu a lancé l'idée d'un magasin général pouvant répondre aux besoins de tous : résidents permanents, villégiateurs et touristes.

Après de nombreuses démarches auprès de différents ministères, avec l'aide du CLD (maintenant le SDÉF) et de la SADC, plus de 75 bénévoles ont contribué à l'érection du magasin actuel. Nos entrepreneurs locaux y ont contribué gratuitement à hauteur de 100 000 \$ (sans reçu d'impôts). Toutes ces énergies et ces dollars mis en commun font que nous disposons maintenant d'un magnifique Magasin général, lequel fait la fierté de tous.



Aquarelle : Lisette Bertrand

## Centre d'interprétation historique

Au deuxième étage de notre magasin général, venez découvrir l'histoire de Lac-Édouard. À titre d'exemple, voici quelques photos. Bienvenue à toutes et à tous !



## *Municipalité de Lac-Édouard*

195, rue Principale  
Lac-Édouard  
G0X 3N0

Téléphone : (819) 653-2238

Courriel : [infos@lacedouard.ca](mailto:infos@lacedouard.ca)

### **Heures d'ouverture du bureau municipal**

**Lundi au jeudi :  
9 h à 12 h et 13 h à 16 h**

**Vendredi : Fermé**



Retrouvez-nous sur le Web :  
[www.lacedouard.ca](http://www.lacedouard.ca)

### **DIRECTION GÉNÉRALE - TAXATION MUNICIPALE**

Communiquez avec madame Mélanie Dagenais  
Directrice générale et secrétaire-trésorière  
(819) 653-2238 / Courriel : [melanie.dagenais@lacedouard.ca](mailto:melanie.dagenais@lacedouard.ca)

### **PERMIS DE CONSTRUCTION - INSPECTION MUNICIPALE**

Communiquez avec monsieur Jean-François Lessard  
Inspecteur municipal  
(819) 653-2138 / Courriel : [jean-francois.lessard@lacedouard.ca](mailto:jean-francois.lessard@lacedouard.ca)

### **CHANGEMENT D'ADRESSE - INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Communiquez avec madame Sylvie Héon  
Adjointe administrative  
(819) 653-2238 / Courriel : [agente@lacedouard.ca](mailto:agente@lacedouard.ca)

### **DÉVELOPPEMENT RURAL**

Communiquez avec Madame Nancy Hudon, agente rurale  
Tél. : (819) 653-2438 / Courriel : [nancy.hudon@lacedouard.ca](mailto:nancy.hudon@lacedouard.ca)

### **ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la prochaine assemblée régulière :  
le mardi 11 mai à 19 h

### **AVIS À TOUS**

Les chiens doivent toujours être soit attachés, en laisse ou dans un espace clôturé. Le règlement 133-2012 s'applique à votre chien et à celui de vos visiteurs.

Des amendes sont prévues.

